

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis informant de la tenue de l'enquête publique relative à l'établissement de servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Champagnier, Saint-Pierre-de-Mésage, Villard-Saint-Christophe et Châtel-en-Trièves dans le cadre de la réhabilitation de la ligne électrique à 225 000 volts CHAMPAGNIER – CORDEAC - LES SABLES

Il sera procédé sur le territoire des communes de Champagnier, Saint-Pierre-de-Mésage, Villard-Saint-Christophe et Châtel-en-Trièves, du vendredi 30 juin 2023 (ouverture de l'enquête à 9h00) au vendredi 07 juillet 2023 inclus (clôture de l'enquête à 17h00), soit pendant huit jours consécutifs, à une enquête préalable à l'établissement de servitudes d'utilité publique au titre du code de l'énergie (L.521-8 et R.521-50) sur le territoire des communes de Champagnier, Saint-Pierre-de-Mésage, Villard-Saint-Christophe et Châtel-en-Trièves, dans le cadre de la réhabilitation de la ligne électrique à 225 000 volts CHAMPAGNIER – CORDEAC - LES SABLES.

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour établir par arrêté les servitudes d'utilité publique au bénéfice de RTE – Réseau de Transport d'Électricité.

Mme Pénélope Vincent-Sweet, consultante en environnement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que les registres seront déposés en mairies de Champagnier, Saint-Pierre-de-Mésage, Villard-Saint-Christophe et Châtel-en-Trièves pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse ci-dessous, ou aux maires des communes concernées, qui les joindront aux registres :

Mairie de Saint-Pierre-de-Mésage
(Enquête publique servitudes réhabilitation ligne CHAMPAGNIER – CORDEAC – LES SABLES)
7 Rue de la Communale – 38220 Saint-Pierre-de-Mésage

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pierre-de-Mésage pour recevoir ses observations :

– le mardi 04 juillet 2023, de 15h00 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie du Villard-Saint-Christophe pour recevoir ses observations :

– le jeudi 06 juillet 2023, de 10h00 à 12h00.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Saint-Pierre-de-Mésage pour consultation des dossiers :

– uniquement les mardis après-midi de 13h30 à 18h00.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Villard-Saint-Christophe pour consultation des dossiers :

– les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Champagnier pour consultation des dossiers :

- le lundi de 13h30 à 17h30.
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- le vendredi de 9h00 à 12h00.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Châtel-en-Trièves pour consultation des dossiers :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

À l'issue de la période d'enquête, les registres d'enquête déposés en mairies seront clos et signés par les maires, et transmis avec les dossiers d'enquête dans les vingt-quatre heures au commissaire-enquêteur. Suite à la réception de ces éléments, le commissaire-enquêteur dresse le procès-verbal de l'opération et émet un avis motivé.

